

ARRÊTE MUNICIPAL

N° 2014 – 155

Le 14 novembre

Le Maire de Villeurbanne,

AV/CJL/AP/JM
Cabinet du
Maire

DIRECTION
MOYENS
GENERAUX

SECRETARIAT
GENERAL

Vu le procès verbal du Conseil Municipal en date du 5 avril 2014 établi pour l'élection du Maire et des adjoints,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-18, L. 2122-25

Vu le code de commerce et notamment les articles L. 751-2, L. 751-3, L. 751-14, R. 751-1, R. 751-6, R. 751-7, R. 752-25

Objet : Arrêté
délégation
CDAC

Arrête :

Article 1^{er} : Monsieur Alexandre Vincendet, maire de la commune de Rillieux-la-Pape, donne délégation pour le représenter au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial à Monsieur Fabrice Desjames.

Affichage
du
au
inclus

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables dès sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat.

Notifié à l'intéressé (e), le
Fabrice Desjames

Alexandre Vincendet
maire